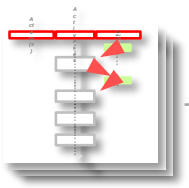
Remboursement des frais de transport domicile-travail



*Ce document décrit la procédure « **Remboursement des frais de transport domicile-travail** ». Elle précise les différentes activités à mener, les acteurs y contribuant et les documents associés.*

Historique du Document

Version du document	Date de rédaction	Raison de l'évolution	Pages concernées
V1	15/10/2012	Création du document	
V2	30/03/2016	Evolution	Toutes

Responsable du document		*Validation du document*		*Diffusion du document*	
Nom	Olivier HARMEL	Nom	Olivier HARMEL	Nom	Marie-Josée HAUDRECHY
Fonction	Directeur des Ressources Humaines	Fonction	Directeur des Ressources Humaines	Fonction	Responsable Pôle Accompagnement Projets
Date	30/03/2016	Date	Ce 6 avril 2016	Destinataires	Personnels UT2J
		Visa	Le Directeur Général des Services adjoint Directeur des Ressources Humaines Olivier HARMEL		

Retour sommaire

Remboursement des frais de transport domicile-travail

I - Objet de la procédure :

Cette procédure a pour but de présenter le dispositif mis en place au sein de l'Université Toulouse - Jean Jaurès afin de bénéficier d'une prise en charge des frais de transport domicile-travail.

Textes de référence :
Décret 2010-676 du 21 juin 2010 modifié

II - Champ d'application

La procédure s'applique aux personnels fonctionnaires et contractuels de l'Université Toulouse - Jean Jaurès à partir de la date de validation par le Directeur des Ressources Humaines.

Sont exclus du dispositif :
- les agents bénéficiant d'une autre indemnisation ou d'un transport gratuit pour le transport entre son domicile et son travail
- les agents logés par l'administration et qui n'ont pas de transport pour se rendre à leur travail
- les agents disposant d'un véhicule de fonction

La prise en charge partielle des frais de transport domicile-travail est subordonnée à la production des titres d'abonnement liés aux déplacements effectués par les agents entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail.

Les titres faisant l'objet de la prise en charge partielle sont :
- les abonnements multimodaux à nombre de voyages illimité ainsi que les cartes et abonnements annuels, mensuels ou hebdomadaires ou à renouvellement tacite à nombre de voyages illimités ou limités délivrés par toute entreprise de transports publics de personnes (exemple : la carte pastel ou IZLY)

NB : les rechargements carte pastel Tisséo 10 déplacements ne constituent pas un abonnement, le supplément abonnement lié à la navette aéroport n'est pas pris en charge.
- les abonnements à un service public de location de vélos.

La prise en charge partielle de ces deux types d'abonnements n'est pas cumulable lorsque les seconds ont pour objet de couvrir les mêmes trajets.

Remboursement des frais de transport domicile-travail

Cette prise en charge :
• est calculée sur la base du tarif le plus économique pratiquée par l'entreprise de transports,
• est égale à 50 % du montant de l'abonnement mais ne peut dépasser le montant fixé ministériellement par agent,
• est suspendue pendant les congés de maladie, de longue maladie, de grave maladie, de longue durée, pour maternité, pour adoption, de présence parentale, de formation professionnelle, de congés bonifiés. Lorsque le congé débute ou finit en cours de mois, le remboursement est effectué pour le mois entier.
Exemple : un agent en congés de maladie du 25 janvier au 5 mars conserve le bénéfice de la prise en charge pour le mois de janvier ainsi que pour le mois de mars mais le perd pour le mois de février.

L'agent travaillant à temps partiel bénéficie de la prise en charge au même titre que l'agent travaillant à temps complet. Pour un agent dont le temps de travail est inférieur au mi-temps, la prise en charge est réduite de moitié.

La demande de prise en charge partielle des frais de transport sera renouvelée à chaque échéance.

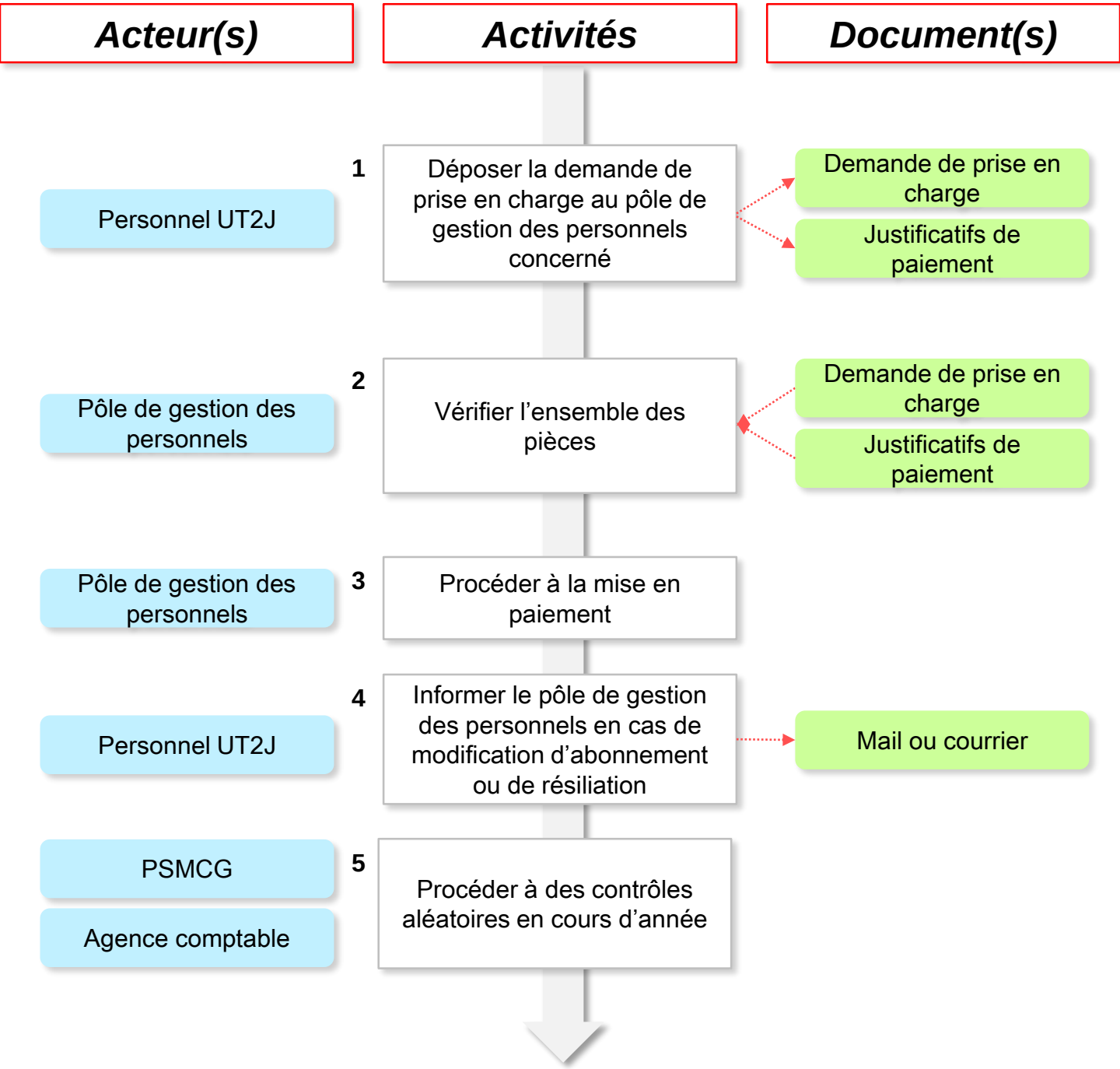
Remboursement des frais de transport domicile-travail

Type d'abonnement	Pièces justificatives à fournir	Périodicité
Abonnement annuel TISSEO carte pastel paiement comptant ou prélèvement automatique mensualisé Support carte PASTEL et IZLY	« Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail » Echéancier de l'annuel ACTIVEO à télécharger sur www.tisseo.fr	A chaque renouvellement ou changement de situation (par exemple : déménagement)
Abonnement TISSEO autre (mensuel, hebdomadaire) Support carte PASTEL et IZLY	« Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail » Reçu de vente TISSEO Copie de la carte Pastel (uniquement pour la première demande ou en cas de changement de carte)	Mensuel et hebdomadaire ou changement de situation (par exemple : déménagement)
Abonnement SNCF annuel	« Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail » Justificatif de paiement nominatif	A chaque renouvellement ou changement de situation (par exemple : déménagement)
Abonnement SNCF mensuel	« Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail » Justificatif de paiement nominatif	Mensuel ou changement de situation (par exemple : déménagement)
Abonnement SNCF Fréquence	« Demande de prise en charge partielle des titres d'abonnement correspondant aux déplacements domicile-travail » Copie de la carte fréquence Originaux des billets de train ou e-billets	Mensuel ou changement de situation (par exemple : déménagement)

Cette liste n'étant pas exhaustive, les agents sont invités à s'adresser à leur gestionnaire pour plus d'informations.

Remboursement des frais de transport domicile-travail

III – Schéma descriptif



Retour sommaire